

Interpellation

Financement du giratoire sur la route de contournement d'Orbe (RC288b), est-ce aux Urbigènes de financer les infrastructures routières cantonales ?

Face à l'accroissement du trafic, à une vitesse constatée en hausse sur la route de contournement d'Orbe (RC288b) et suite à un accident mortel, la municipalité d'Orbe avait interpellé l'Etat de Vaud pour l'inviter à prendre des mesures de modération du trafic.

En 2007, le Service des routes admettait l'utilité d'aménager un giratoire à la hauteur de l'embranchement desservant les Etablissements pénitentiaires, dans un délai de 5 ans, en précisant qu'une réalisation anticipée était possible, moyennant une participation de la commune.

Ultérieurement, le Conseil d'Etat a confirmé son accord pour la construction de ce giratoire, demandant à la commune d'Orbe d'être maître d'œuvre pour cette réalisation. Un deuxième accord concernant la participation financière de chaque partie (Service des routes, Etablissements pénitentiaires et commune d'Orbe) restait à finaliser.

Cet exposé de la situation ne serait pas complet s'il n'était pas précisé qu'en 1978 déjà, le Conseil d'Etat ratifiait un plan d'extension partiel (PEP de la Magnenette).

La commune d'Orbe, en accord avec le Service des routes, a donc pris en main les études et démarches nécessaires à la réalisation du prolongement d'un chemin desservant une zone villa, chemin qui devait déboucher sur la route de contournement d'Orbe (RC288b), à la hauteur du giratoire prévu actuellement.

Aujourd'hui, alors que le projet est prêt à démarrer, le Service des routes adopte une position assez particulière.

En effet, il évoque avec raison, que la circulation est dense et que la réalisation d'un giratoire représente l'indéniable avantage de modérer la vitesse en présence de route débouchant sur la route cantonale.

Par contre, ledit Service met en avant les statistiques de la Gendarmerie cantonale, pour affirmer que ce tronçon ne figure pas comme point noir de la sécurité routière et ne justifie pas un financement cantonal à 100%.

Le Service des routes va encore plus loin en alléguant qu'en regard de l'activité des Etablissements pénitentiaires, un trafic de peu d'importance débouche sur la route cantonale.

Pour couronner le tout, le Service des routes insiste même sur le fait que, pour l'heure, il n'y a pas de problème majeur sur ce tronçon.

Il ajoute que l'aménagement du giratoire ne représente une utilité principalement que pour la seule commune d'Orbe et propose une part cantonale de 25% au financement des Frs. 870'000.- prévu pour le giratoire.

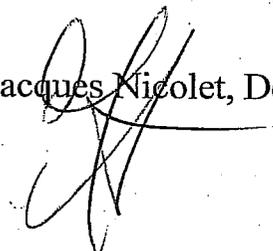
Je pose donc au Conseil d'Etat les questions suivantes ?

- 1) Une étude chiffrée, du nombre d'utilisateurs journaliers accédant aux Etablissements pénitentiaires en relation avec les multiples tâches du site de Bochuz, a-elle été menée et quel est son résultat ?
- 2) Bien que cet axe ne soit pas considéré comme un point noir, le Conseil d'Etat est-il conscient des nombreux accidents ou accrochages engendrés par les manœuvres de présélections sur la route cantonale, principalement pour accéder aux Etablissements pénitentiaires ?
- 3) Le développement de la zone industrielle de Chavornay et le souhait de faire transiter au maximum le trafic par la route de contournement (RC288b), ont-ils été pris en compte dans la réflexion ?
- 4) Sentant la commune d'Orbe déterminée à avancer, le Conseil d'Etat n'essaye-t-il pas de faire payer aux Urbigènes une part trop importante du coût de cette réalisation ?
- 5) Au vu des questions soulevées et de l'évident constat que le Canton est largement plus concerné par la nécessité de ce giratoire que la commune d'Orbe, le Conseil d'Etat, entend-il soumettre à ladite commune une nouvelle proposition de participation cantonale de l'ordre de 75 à 80% pour le financement du giratoire ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses positives qu'il pourra apporter, cas échéant une démarche plus contraignante pourrait être envisagée.

Lignerolle, le 20 février 2012

Jacques Nicolet, Député



Souhaite développer